COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2012

SOUS-PREFECTURE DE LA TOUR-DU-PIN (ISERE)
28 DEC. 2012
ARRIVEE

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le jeudi 13 décembre 2012, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Nicole MAUCLAIR à Daniel TANNER – Isabelle DURET à Alain CACALY – Rahma KHADRAOUI à Andrée LIGONNET – Fabienne ALPHONSINE à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE – Yannis BURGAT à Michel CHARPENAY – Florentine MASSE à Jean-Claude CANO – Isabelle BALLET à Grégory ESTREMS

Absents : Bénédicte KREBS – Véronique SORIANO – Stéphane JEANNET – Franck FERRANTE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné.

DELIB 2012.12.20 03

OBJET : Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement collectif

Monsieur le Maire expose que le code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif dont les modalités de réalisation et d'adoption sont fixées par les articles D 224-1 à D 2224-5 du même code.

Les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport sont fixés par arrêtés paru le 2 mai 2007.

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service permet principalement l'information des usagers concernant les évolutions des services concernés et ce, en amont de la note établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Le rapport portant sur l'exercice 2011 fait apparaître :

- Le rendement global du service à l'échelle de l'agglomération est de 71 % en dessous du rendement moyen 2009 pour les agglomérations de la taille de la CAPI qui est à 76 %. Cet indicateur présente des disparités importantes au niveau local qui seront à améliorer de façon prioritaire (entre 45 % et 90 %) ;

- Le renouvellement de l'ensemble des branchements plomb répertoriés est programmé avant fin 2013 (360 restants environ sur 41 594 abonnés) ;

- Des programmes d'amélioration du suivi et de la protection des ouvrages de captage de l'eau sont en cours afin d'améliorer la sécurité de l'alimentation en eau potable de l'agglomération (16 dossiers de mise en place des périmètres de protection sont en cours) ;

- Des méthodologies sont également en cours d'établissement et de mise en œuvre pour la fiabilisation et la capitalisation des données des services d'eau et d'assainissement, notamment à travers le système d'information géographique (SIG) ;

- Au niveau du traitement des effluents, l'agglomération dispose de deux stations d'épuration principales sur lesquelles d'importants travaux d'amélioration sont en cours afin d'améliorer et fiabiliser leurs performances ;

- La gestion des boues produites par les systèmes d'épuration est entièrement conforme à la réglementation et maîtrisée avec un stockage en centre d'enfouissement très limité ;

- Un schéma directeur d'eau potable est en cours, avec une validation prévue pour l'automne 2012,

- Un schéma directeur est en cours d'établissement pour le service de l'assainissement sur l'ensemble de l'agglomération ;

Ce rapport a été examiné en Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) le 25 octobre 2012 conformément à l'article L 1413-1 du CGCT, et adopté en Conseil Communautaire CAPI le 6 novembre 2012.

Une copie du rapport a été publiée sur l'intranet des élus le 11 décembre 2012 accompagné de deux powers points produits en commission CAPI « Pôle Réseaux ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DONNE UN AVIS favorable sur le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement collectif de la CAPI pour l'exercice 2011.**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 21 décembre 2012.
Publication et transmission en sous-préfecture le 21 décembre 2012

Le Maire,

Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.